

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus : le point en Douane au 23 avril 2020.

Point sur les effectifs en douane à la date du mercredi 22 avril au soir :

Agents présents dans les services : 2790 (mardi soir 21 avril : 2748)

Quatorzaine : 82 (mardi soir : 93)

Malades : 94 (mardi soir : 92). **ATTENTION**, les agents malades sont ceux qui sont soit atteints soit seulement suspectés d'être touchés par le coronavirus (ils présentent les symptômes mais ne sont pas testés, donc pas de certitude).

Au 23 avril, la situation continue d'évoluer plutôt **favorablement**, les nombres de quatorzaines et de malades continuant leur décrue (**pour rappel, le 27 mars nous comptions en Douane 296 malades**).

Les trois interrégions les plus touchées (quatorzaines et malades) restent les Hauts-de-France, l'Ile-de-France et la DIPA.

1/ PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA)

L'ébauche de PRA Douane fait déjà l'objet d'allers-retours avec le SG du Ministère. Un GT dématérialisé dédié à cette seule question se tiendra mardi prochain 28 avril. Ce que l'on peut dire aujourd'hui sur le sujet :

- **RH, matériel informatique, locaux de travail, transports, métiers**, sont les différents volets sur lesquels il faut travailler pour mettre en place le PRA. Certains domaines seront transversaux à l'ensemble des directions du ministère. La partie métiers (quelles missions, et dans quelles conditions d'exercice) est plus spécifique Douane.

- **Ce que nous ne maîtrisons pas** : la vitesse de reprise des flux de trafic de voyageurs et commerciaux ; la disponibilité des masques et leur doctrine d'emploi au 11 mai ; la remise en circulation des transports en commun (avec une spécificité de l'Ile-de-France pour les transports en commun).

- Quel que soit le PRA rédigé aujourd'hui, il devra être adapté au fil de l'eau en fonction des contraintes exogènes à notre administration. Il y aura aussi les missions qu'on sera incapable d'assurer même si on souhaitait le faire, parce que les conditions sanitaires ne le permettraient pas. L'administration continuera à s'appuyer sur notre **médecine de prévention** pour déterminer les garanties minimales de sécurité des agents.

- Des commandes de **micro-ordinateurs** ont déjà été lancées, mais la vitesse d'acheminement ne suivra pas forcément depuis les pays d'où on les importe, pour l'échéance du 11 mai. Sur les matériels de type **parois en plexiglas**, on progresse de manière pragmatique, les achats sont déjà en cours.

- Rentrées des enfants en écoles à dates différenciées, position administrative des agents parents, congés d'été, situation des agents en ASA pour fragilité de santé : **sujets urgents à traiter rapidement**. Nous sommes en attente de consignes ministérielles.

- **Tests** pour les agents (PCR et sérologique) : problème de fiabilité et de disponibilité.

- **Masques** : aujourd'hui à doctrine d'emploi inchangée, on a de quoi tenir **4 semaines au moins**

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



2/ MESURES EXCEPTIONNELLES EN FAVEUR DES TRANSPORTEURS

- Professionnels du transport routier : les remboursements de la TICPE, sur autorisation du Ministère des Transports, vont se faire désormais **à un rythme trimestriel** pour les transporteurs de marchandises nationaux ou communautaires (au lieu d'un rythme semestriel). Cela va impacter les services : **doublement** des dossiers à traiter. Les services de Metz et de Lesquin vont avoir une surcharge de travail. Pour les dossiers papier, il y a aura également une contrainte sanitaire à gérer (manipulation de papiers, surtout à Lesquin). Il va falloir trouver une manière d'absorber ce surplus de travail.

- Le même communiqué du Ministère des Transports prévoit que le paiement de la TSVR sera **reporté de 3 mois**. Il y aura également une surcharge importante de travail pour la RI de Metz.

LA CFTC DEMANDE QUE LES AGENTS DES SERVICES CONCERNES, D'ORES ET DEJA IDENTIFIES COMME SOUMIS A UN SURCROIT DE TRAVAIL A VENIR SIGNIFICATIF, SOIENT ELIGIBLES A L'ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE PREVUE PAR LE GOUVERNEMENT, SI CELLE-CI EST MAINTENUE DANS SES PRINCIPES ACTUELS.

3/ QUESTIONS RH

- Beaucoup d'agents demandent à **retravailler** suite à la note sur le retrait des congés. Cela leur est refusé. Sur quelle base ? Réponse DG : c'est le cadre du PCA qui prévaut. On ne peut faire retravailler les agents que s'il y a une activité (mission prioritaire) à leur confier, et si les conditions sanitaires sont réunies (**notons l'incohérence dans laquelle s'est mise l'administration en plaçant les agents en retrait du travail pour les protéger, et en les poussant maintenant, via cette décision irréfléchie, à retourner sur le terrain !**).

- **Téléphones portables** : si on retire des congés/RTT aux agents, les agents de la Surveillance censément en astreinte (bien qu'en ASA) risquent de couper leur téléphone portable.

- La possibilité de faire des **dons de jours de congé** à des agents en garde d'enfant (par exemple) plutôt que d'imposer une ponction, a été transmise pour étude au SG de Bercy (**question également relayée auprès de nos ministres par la CFTC-Fonction Publique**).

- **Maîtres-chiens** : l'instruction de début avril semble inapplicable en l'état. Il faut revoir avec la médecine de prévention la doctrine concernant les chiens et les précautions à mettre en œuvre.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.